

PRÉSENTATION DE LA FORMATION



Surveillant de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire

Certificat de qualification professionnel inscrit au RNCP - Fiche RNCP38721

Certificateur : CPNE-FP (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) de la branche sanitaire sociale et médico-sociale privée à but non lucratif

Date d'enregistrement de la fiche RNCP 36360 le 06.07.2022 / échéance au 25.04.2027

[Lien vers la fiche France Compétences](#)



Septembre 2025

L'offre de formation correspond à la date de mise à jour indiquée

Contexte et organisation de la formation

Le surveillant de nuit assure la sécurité des personnes et des biens au sein d'établissements d'hébergement collectif, en habitat inclusif, ou au domicile des personnes accompagnées et intervient dans la prévention et la gestion des incidents ou accidents dans la limite de ses responsabilités. Il assure l'accompagnement des personnes, prévient et gère les situations problématiques selon les procédures en vigueur dans son établissement/service.

Il se positionne comme professionnel de l'action sociale/médico-sociale et est à ce titre membre à part entière de l'équipe pluri-professionnelle.

La formation préparant au CQP de surveillant de nuit dure **12 mois au maximum**.

- **210 heures** de formation théorique (30 jours)
- **21 à 35 heures** d'accompagnement méthodologique
- **210 heures** de formation pratique au minimum pour les demandeurs d'emploi et les personnes n'exerçant pas le métier (**70 heures minimum par bloc** pour les parcours partiels).

Prérequis et conditions d'admission

L'accès à la formation n'exige aucun prérequis, ni de qualification ni d'ancienneté.

Peuvent être admis les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

1. Salariés exerçant ou étant amenés à exercer tout ou partie de l'activité de surveillant de nuit
2. Personnes ayant suivi et validé la formation de Maître de maison souhaitant obtenir le CQP de surveillant de nuit
3. Demandeurs d'emploi ou salariés n'exerçant pas la fonction, justifiant :
 - D'une période de découverte du métier (type PMSMP - attestation et évaluation requises)
 - Ou d'une expérience professionnelle de 2 semaines minimum (70 heures) de l'activité.

Modalités et délai d'accès

La formation est accessible par différentes voies d'accès. Les inscriptions doivent être effectuées dans les délais précisés ci-dessous.

- ✓ **Formation continue** : Cette modalité est destinée aux **personnes ayant déjà acquis un premier diplôme dans le secteur du travail social**.
 - Destinée aux **salariés et demandeurs d'emploi**, cette modalité d'accès se fait par inscription en ligne à partir de janvier, pour une entrée en formation en septembre.

✓ **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**

- À partir de la réception du courrier de recevabilité, un délai de six mois est observé avant le démarrage de l'accompagnement.

Contact du service admission : aurore.thouvenot@irtsca.fr

Objectifs de la formation

La formation vise à permettre à un apprenant de :

- ✓ Développer sa capacité à se repérer dans sa pratique au sein du dispositif institutionnel et du projet d'établissement, clarifier ses missions, fonctions, responsabilités et limites
- ✓ Être en capacité d'assurer la sécurité des personnes et des biens selon les procédures propres à chaque établissement : repérer les situations d'urgence et pratiquer les premiers soins
- ✓ Participer au travail d'équipe dans le cadre des fonctions qui sont les siennes
- ✓ Comprendre les particularités de l'accompagnement des personnes la nuit
- ✓ Gérer les spécificités du travail de nuit et ses impacts sur la santé

Certification

La formation est structurée en **4 blocs de compétences** :

Bloc 1 : Sécurité des personnes et des biens - 56 heures

Épreuves : - Mise en situation reconstituée (Ronde) de 30 min maximum via outil digital - OU mise en situation reconstituée en salle de formation de 40 min maximum - SST (Sauveteur Secouriste du Travail) - 14h - évaluation par formateur agréé SST - EPI (Équipier de Première Intervention) - 7h - évaluation par formateur agréé EPI

Bloc 2 : Accompagnement des personnes - 77 heures

Épreuve : - Analyse préparée d'une situation d'accompagnement vécue (écrit de 3 à 5 pages) - Présentation orale devant un jury (15 à 20 min : 1/3 présentation, 2/3 échanges)

Bloc 3 : Participation à l'équipe pluri-professionnelle - 49 heures

Épreuve : - Présentation d'une fiche synthétique décrivant le contexte d'exercice (2 à 3 pages) - Dossier de preuves professionnelles - Entretien oral avec le jury (15 à 20 min : 1/3 présentation, 2/3 échanges)

Bloc 4 : Spécificités du travail de nuit - 28 heures

Épreuve : - Étude de cas tirée au sort (15 min de préparation) - Présentation et échanges avec le jury (15 à 20 min : 1/3 présentation, 2/3 échanges)

Composition des jurys : Un formateur + un professionnel du secteur exerçant ou ayant exercé le métier de surveillant de nuit, ne connaissant pas le candidat.

L'IRTS CA valide individuellement chacun des blocs. La CPNE-FP procède à la certification de chacun des blocs et délivre le CQP.

Méthodes pédagogiques

Au vu des objectifs, les méthodes de travail feront alterner :

- ✓ Apports théoriques et méthodologiques
- ✓ Analyse de la pratique professionnelle
- ✓ Études de cas et mises en situation
- ✓ Travaux de groupe et échanges entre pairs
- ✓ Exercices d'écriture et productions d'écrits professionnels
- ✓ Témoignages de professionnels
- ✓ Retours d'expériences
- ✓ Accompagnement personnalisé

Evaluation qualitative

L'évaluation est une démarche constante de l'IRTS CA pour toute formation.

L'institut est soucieux de mettre en place des outils capables de rendre compte d'une mesure d'écart entre les objectifs visés et leur réalisation.

L'évaluation de la formation se fera à différents niveaux et selon diverses formes :

- ✓ Débriefing avec les apprenants au cours de chaque regroupement
- ✓ Réajustement permanent
- ✓ Réunions pédagogiques
- ✓ Conseil de Perfectionnement
- ✓ Questionnaire d'évaluation de la formation par les parties prenantes
- ✓ Rapport d'activités

Dans le cadre de la certification Qualiopi, l'IRTS CA s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue pour satisfaire au mieux les besoins des apprenants. L'institut est soucieux de mettre en place des outils capables de rendre compte d'une mesure d'écart entre les objectifs visés et leur réalisation. Nos services ne cessent de s'interroger sur ses pratiques pour satisfaire au mieux les besoins des apprenants.

Équipe pédagogique

Responsable de la formation : Marc Levivier

Formateur : Clothilde Draï

Assistante de formation : Cathy Ferger

Coûts de la formation

Frais de positionnement : nuls

Frais d'inscription : nuls

Frais pédagogiques : le devis est consultable sur le site internet de l'IRTS CA

<https://irtsca.fr/wp-content/uploads/2025/09/devis-sn-2025-2026.pdf>

Une prise en charge respective au statut des apprenants peut être applicable. Se renseigner auprès du service admission.

Identification de notre organisme de formation

- Institut Régional du Travail Social de Champagne-Ardenne
- Directeur Général : Stéphane Fournal
- Directrice de la pédagogie et des formations : Simone Fond
- Date de création : 16/01/1991
- Nature juridique : Association de loi 1901
- Numéro de déclaration d'activité : 21.51.00.158.51
- Adresse : 8 Rue Joliot Curie – 51100 REIMS
- Tel : 03.26.06.82.28
- Contact : Cathy Ferger cathy.ferge@irtsca.fr
- Contact admission : Aurore Thouvenot aurore.thouvenot@irtsca.fr
- Site internet : www.irtsca.fr